

1. Der

Me Stasi : « Même marginal, le racisme anti-Blanc existe »

L'avocat de la Licra vient d'obtenir la condamnation d'un homme qui avait agressé sa victime en proférant des insultes comme « sale Blanc » ou « sale Français ».

Marie-Amélie Lombard-Latune



MARIE-AMÉLIE LOMBARD-LATUNE@MALOMBARD

PROPOS RECUEILLIS PAR €

Avocat, Me Mario-Pierre Stasi préside la commission juridique de la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme) depuis 2012. Selon lui, les affaires de racisme anti-Blanc sont le signe d'une société française qui se « communautarise ».

LE FIGARO. - Avocat de la Licra, vous venez d'obtenir la condamnation d'un homme, auteur d'une agression violente dans le métro, accompagnée d'insultes telles que « sale Blanc » ou « sale Français ». Quels étaient précisément les faits ?

Me Mario-Pierre STASI. - Terence Cheval, un jeune homme, avait été abordé dans le métro parisien par deux individus le 12 septembre 2010, tôt le matin. Prenant prétexte d'une cigarette refusée, ces derniers ont commencé à l'insulter. Les mots « sale Blanc, va te faire niquer ta mère », « sale Français » ou « Gawerer », sa traduction en arabe, ont été entendus par plusieurs témoins. La victime a ensuite tenté de leur échapper en remontant dans une rame mais, à la station gare du Nord, les deux agresseurs l'ont retrouvée et l'ont cette fois tabassée tout en continuant à l'injurier. De façon extrêmement violente puisqu'ils ont laissé Terence Cheval dans un bain de sang, la joue entaillée sur 14 cm par un coup de couteau ou de tesson de bouteille, selon les versions. Ils ont ensuite pris la fuite et seul Arnaud Djender a été retrouvé. Le mobile raciste du passage à tabac ne faisait aucun doute.

Quelle est la couleur de peau des trois protagonistes ?

Pour l'individu en fuite, je ne sais pas. Les deux autres sont blancs. Arnaud Djender n'en a pas pris argument pour sa défense et a simplement dit, en substance, « je n'ai pas proféré d'insulte raciste ». Mais le débat judiciaire ne s'est pas posé en ces termes.

Quel a été le raisonnement de la cour d'appel de Paris qui a condamné mardi dernier l'agresseur à quatre ans de prison, dont trois ferme ?

Un raisonnement strictement juridique. Pour retenir la circonstance aggravante de violences à caractère racial, la cour d'appel a constaté deux choses. D'une part, que l'agression avait été « précédée, accompagnée ou suivie » d'insultes raciales, selon les termes du Code pénal. D'autre part, que ces violences ayant été commises « en réunion », peu importe qui parmi les agresseurs a proféré les insultes, ils en sont, prévoient les textes, tous comptables. Le jugement de première instance a donc été infirmé et le caractère raciste de l'agression retenu, comme le parquet l'avait d'ailleurs requis.

Juridiquement, il n'y a pas de racisme « anti-Blanc » mais du racisme tout court. Cependant, condamner des insultes comme « sale Blanc » n'est-il pas une première ?

C'est effectivement et avant tout un dossier de racisme ordinaire. Le racisme anti-Blanc est une des circonstances entourant les faits. À ce titre, on peut dire que c'est une première car des dossiers avec une semblable connotation n'ont pas, jusqu'à présent, donné lieu à des condamnations judiciaires.

Pourquoi ? Parce que, souvent, les affaires n'arrivent pas jusqu'au tribunal ?

Il est évident que, dans certains quartiers, il n'est pas aisé de déposer plainte pour des faits dits de racisme anti-Blanc. Les enquêteurs ne sont pas toujours disposés à prendre en considération de tels actes, les témoins pas prêts à déposer devant la justice. Or, dans ce type d'affaires, la « preuve » ne repose souvent que sur des témoignages. D'autre part, le parquet effectue un « tri » préalable qui est pertinent. Car rien ne serait pire que d'avoir à juger de pseudo-actes racistes qui relèveraient, en fait, de la simple querelle de voisinage, ou d'aboutir à une relaxe parce que des témoins ne seraient pas fiables. À la Licra, parmi les signalements qui nous arrivent, nous écartons ceux qui sont manifestement fantaisistes.

Les faits relevant du racisme anti-Blanc sont-ils en augmentation ?

Ils restent marginaux, comparés au racisme anti-Noir, anti-Maghrébin ou à l'antisémitisme. C'est important de le souligner. Mais le phénomène existe. Le quantifier est difficile. Lors de très récents contacts que j'ai eus avec le parquet de Paris, nous avons identifié une trentaine d'affaires de racisme, susceptibles de donner lieu à un procès, au premier semestre 2013. Parmi elles, une ou deux ont une connotation de racisme anti-Blanc. Il s'agit, pour l'un des cas, d'une employée de la Poste, victime d'insultes à son guichet.

La dénonciation du racisme anti-Blanc est souvent critiquée. Elle serait « stigmatisante », elle reprendrait la propagande lepéniste. Que répondez-vous ?

Il n'y a aucune raison d'écarter ce racisme-là de la sphère d'intervention de la Licra au prétexte d'un risque de récupération politique. Je ne vois pas à quel titre nous aurions fermé la porte à Terence Cheval qui nous demandait de nous constituer partie civile à son côté.

Un autre argument consiste à dire que seules les minorités visibles sont victimes de « vraies » discriminations - à l'embauche, au logement -, le racisme anti-Blanc se manifestant surtout par des insultes.

Ces discriminations sont réelles. Comment nier qu'être noir ou arabe peut constituer un handicap pour trouver un emploi, que ces minorités se heurtent à davantage de discriminations ? Mais est-ce une raison pour négliger les autres formes de racisme ?

Il faut en finir avec le « deux poids deux mesures » de l'antiracisme ?

Il faut arrêter l'angélisme. La société française se communautarise, devient de plus en plus violente. Les agressions verbales se multiplient. Chaque communauté doit faire face à des actes racistes et la communauté blanche française - s'il faut l'appeler ainsi bien que j'apprécie peu ce terme - n'est pas épargnée. C'est une réalité sociale.

D'après votre expérience à la Licra, quels sont les signes de cette communautarisation ?

Une parole raciste se libère. Ce sont des « sale bougnoule » adressés au voisin, des insultes aux guichets des administrations, des injures contre des caissières de supermarchés. On note aussi, une forte augmentation des agressions contre les femmes voilées. Au 30 novembre 2013, nous avons reçu 3 090 signalements d'actes racistes. Parmi eux, 45 % étaient exprimés via Internet. Les réseaux sociaux véhiculent des propos totalement débridés.

Dieudonné se livre-t-il à du racisme anti-Blanc ?

M. M'bala M'bala est un raciste et un antisémite.

Le Conseil d'État a-t-il eu raison d'interdire son spectacle « Le Mur » et de restreindre préventivement la liberté d'expression ?

Oui. Le Conseil d'État n'a pas interdit à M. M'bala M'bala de se produire. Il a empêché la répétition de propos racistes et antisémites. Il a considéré qu'il y avait un risque réel et grave de trouble à l'ordre public car cet individu avait déjà été condamné définitivement à sept reprises pour de tels faits et avait déjà violé son propre engagement à ne pas prononcer de tels propos.

Aujourd'hui, Dieudonné continue de se produire. Est-il sous surveillance ?

La police mène ses propres investigations lors des concerts. La Licra mandate des huissiers pour y assister. C'est aussi par la voie financière que M. M'bala M'bala peut être sanctionné. La Licra veillera à ce que le paiement des amendes auxquelles il a été condamné soit effectué et à ce que la procédure pour blanchiment ouverte contre lui aille à son terme.

RENCONTRE

